

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la FEDERATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE
représentée par son président, Monsieur James BLATEAU
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 405 839 00043**

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 2 358 876 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 950 851 €, le solde restant s'élève à 1 408 025 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **119 326 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **580 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **2 938 876 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **17 AOUT 2015**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE



LE 06/08/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° 2101279831

 LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports
Chef de service

Claudie SAGNAC

~~LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL~~

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013		2014		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		Réalisé	Réalisé	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible
Nombre de licences		304688	298879	311057	317288	326633	330105				
Nombre d'ATP		0	0	0	0	0	0				
Nombre total de licences et d'ATP		304688	298879	311057	317288	326633	330105				
Nombre et taux de licences féminines		244817 (80,28%)	239576 (80,16%)	249713 (80,29%)	250212 (78,86%)	255216 (78,86%)	260320 (78,86%)				
Nombre et taux de licences en ZUS		8377 (2,75%)	(%)	(%)	9400 (2,96%)	9700 (3%)	10000 (3,03%)				
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		39988 (13,11%)	42016 (14,09%)	41505 (13,34%)	44000 (13,87%)	46500 (14,37%)	49000 (14,84%)				
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap		0	0	0							
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives											
Solidité financière		48	0	48,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %				
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives											
Rang sportif de la France		19	17	17	15	14	13				
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs											
Taux de suivi médical complet - SHN		89,47%	91,32%	100%	100%	100%	100%				
Taux de suivi médical complet - Espoirs		93,62%	94,39%	100%	100%	100%	100%				
Emplois d'avenir											
Nombre d'emplois d'avenir		0	100	60	100	100	100				
Lettres de missions signées dans CTS-Web											
Nombre et taux de lettres de missions signées		74 (96,1%)	66 (89,47%)	100%	100%	100%	100%				

Objectifs partagés		N-2		N-1		N		N+1		N+2	
Indicateur		Réalisé	Réalisé	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible
Dynamiser les territoires et mettre en synergie leurs différents acteurs pour mettre en œuvre le projet fédéral		0	4	4	8	12	16				
Rendre accessible la pratique gymnique pour un public en situation de handicap		35	56	45	50	55	60				
Gym santé; promouvoir la dimension prévention et bien être auprès du public Senior		16235	16614	17388	18257	19170	20128				
Consolider et améliorer les résultats internationaux dans les compétitions de référence pour les catégories Senior disciplines olympiques et de haut niveau		8	11	11	17	18					
Consolider la professionnalisation de la gestion des clubs et de l'encadrement technique. Promouvoir les métiers du sport.		265	303	325	350	375	400				
Sensibiliser les pratiquants au développement durable lors des manifestations nationales et 1/2 finales		5	7	7	8	9	10				
Rendre accessible la pratique gymnique et l'accès aux responsabilités des adolescents et des jeunes adultes		2947	3548	3000	3150	3300	3450				
Positionner la FFGYM comme acteur majeur de la gymnastique internationale aux plans techniques, événementiel, institutionnel		25	25	27	29	30	33				

Objectifs / Action / Rubrique	Moments		Engag. fédéral
	Budget	Demande	
Lettres de missions signées dans CTS-Web	240 000 €	160 000 €	159 326 €
Action 1	60 000 €	40 000 €	80 674 €
Structuration fédérale	60 000 €	40 000 €	20 000 €
Action 2	180 000 €	120 000 €	60 674 €
Indemnités de sélections des CTS (ICTS)	180 000 €	120 000 €	119 326 €
Consolider la professionnalisation de la gestion des clubs et de l'encadrement technique.			60 674 €
Promouvoir les métiers du sport	278 000 €	210 000 €	609 800 €
Action 1	54 000 €	20 000 €	54 000 €
Structuration fédérale	54 000 €	0 €	0 €
Action 4	725 000 €	190 000 €	555 000 €
Professionnalisation de l'activité	725 000 €	190 000 €	490 000 €
Fournisseurs fédérales	165 000 €	45 000 €	125 000 €
Dynamiser les territoires et mettre en synergie leurs différents acteurs pour mettre en œuvre le projet fédéral	800 000 €	365 000 €	515 000 €
Action 1	800 000 €	365 000 €	515 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	395 000 €	81 000 €	340 000 €
Structuration fédérale	515 000 €	235 000 €	325 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Action 1	200 000 €	83 000 €	125 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	200 000 €	75 000 €	125 000 €
Remarque accessible la pratique gymnique pour un public en situation de handicap	200 000 €	83 000 €	125 000 €
Action 1	70 000 €	7 000 €	15 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	70 000 €	7 000 €	15 000 €
Sensibiliser les pratiquants au développement durable lors des manifestations nationales et 1/2 finales	20 000 €	7 000 €	15 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Structuration fédérale	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Consolider et améliorer les résultats internationaux dans les compétitions de référence pour les disciplines olympiques et de haut niveau	2 258 000 €	1 562 000 €	1 323 650 €
Action 2	2 350 000 €	1 562 000 €	1 088 000 €
Aides personnalisées (AP)	870 000 €	590 000 €	290 000 €
Collectif BELLEVUE - Stages et compétitions	510 000 €	240 000 €	270 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	970 000 €	442 000 €	528 000 €
Action 3	408 000 €	227 000 €	246 650 €
Protection de la santé du pratiquant (CMR)	160 000 €	90 000 €	82 450 €
Accompagnement sanitaire préventif	238 000 €	132 000 €	158 000 €
Prévention dopage	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 405 000 €	757 000 €	685 000 €
Action 2	1 405 000 €	757 000 €	685 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	915 000 €	547 000 €	385 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	370 000 €	130 000 €	240 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	120 000 €	80 000 €	40 000 €
Action 3	60 000 €	40 000 €	40 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	60 000 €	40 000 €	40 000 €
Remarque accessible la pratique gymnique et l'accès aux responsabilités des adolescents et des jeunes adultes	150 000 €	60 000 €	110 000 €
Action 1	95 000 €	40 000 €	75 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	40 000 €	20 000 €	40 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	55 000 €	20 000 €	35 000 €
Action 4	55 000 €	20 000 €	35 000 €
Formations fédérales	55 000 €	20 000 €	35 000 €
Emplois d'avenir	35 000 €	0 €	35 000 €
Action 4	35 000 €	0 €	35 000 €
Professionnalisation de l'activité	35 000 €	0 €	35 000 €
Positionner la FFGYM comme acteur majeur de la gymnastique internationale aux plans techniques, événementiel, institutionnel	50 000 €	30 000 €	40 000 €
Action 1	50 000 €	30 000 €	40 000 €
Programmes d'échanges internationaux	50 000 €	30 000 €	40 000 €
TOTAL	6 517 000 €	3 305 000 €	3 578 124 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

580 000 €

2 358 876 €

119 326 €

2 239 550 €

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 119 326 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.


Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
CALLON Corinne	DTN	X		7 729 €	
BARBIERI Laurent	EN	X		4 726 €	
BOURGEON Guillaume	EN	X		4 726 €	
BOUTARD Michel	EN	X		4 726 €	
CAI Huan Zong	EN	X		4 726 €	
COLSON Marie- Angeline	EN	X		4 726 €	
COPONAT Pierre	EN	X		4 726 €	
DARRIGADE Sébastien	EN	X		4 726 €	
DEVILLAINÉ Christophe	EN	X		4 726 €	
DUNAVSKA Adriana	EN	X		4 726 €	
GRANDJEAN Valérie*	EN	X		0 €	
GUILLIERE Katia	EN	X		4 726 €	
LAMBERT Christophe	EN	X		4 726 €	
LEGRAS-SNOECK Véronique	EN	X		4 726 €	
MA Jian Fu	EN		X	4 726 €	
POP Dumitri	EN	X		4 726 €	
BAGUELIN Benoît	CMN		X	945 €	
BOQUEL Yves	CMN		X	945 €	
CUCHERAT Yann	CMN		X	945 €	
DARRIGADE Sophie	CMN		X	945 €	
DESFORGES Thomas	CMN		X	945 €	
BECKHOUTTE Jean-Jacques	CMN		X	945 €	
GAUVIN Thierry	CMN		X	945 €	
GRANDJEAN Valérie	CMN		X	945 €	
KLEIN Thierry	CMN		X	945 €	
LAMBERT Karine	CMN		X	945 €	
LAUTH-MULLER Dominique	CMN		X	945 €	
MICHE Géraldine	CMN		X	945 €	
TOTAL				85 233	
+ Charges correspondantes				34 093 €	
Total de la subvention				119 326 €	

Valérie GRANDJEAN fin de contrat à/c du 1er janvier 2015

Laurent BARBIERI EN à compter du 1er janvier 2015

ANNEXE 4

 Relevé d'identité bancaire				Cadre réservé au destinataire du relevé
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	
30056	00059	00595415080	33	
IBAN (Identifiant International) FR76 3005 6000 5900 5954 1508 033			Code BIC CCFRFRPP	
Domiciliation HSBC FR PARIS CTRE AFFAIRE NORD FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTI				

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.